

**Compte-Rendu de la Réunion
tenue le samedi 27 mars 1999
au Restaurant "Le Louis XVII"
40, boulevard Malesherbes, à Paris 8^{ème}**

Étaient présents :

M. Hamann	Président
M ^{me} de La Chapelle	Vice-Présidente
M. Desjeux	Secrétaire Général
M. Mésognon	Secrétaire Général Adjoint

et

M ^{mes}	Bodouroff, de Crozes, Foin, de Lavigne, Védrine,
M ^{lles}	Chomette, Coutin, Sabourin,
MM.	Bancel, du Chalard, Chomette, Delorme, Gautier, Huvet, Nottale.

étaient excusés :

M ^{mes}	Mercier-Derôme, Pierrard,
M.	Tremblay.

Après le déjeuner habituel, le Président ouvre la séance :

I/ La vie du Cercle :

Dans le prochain Cahier paraîtra un article sur Gagné.

Le Cercle a décidé la création d'une petite bibliothèque de prêt. Les ouvrages pourront être empruntés pour un temps variable, quelques semaines, le port étant à la charge de l'emprunteur, le cas échéant. Sont déjà disponibles :

G. Lenotre	Louis XVII et l'énigme du Temple
E. Muraise	Du roi perdu à Louis XVII

Les membres qui souhaitent alimenter cette bibliothèque peuvent en informer le Président.

II/ Les Recherches :

M^{me} de La Chapelle :

Énigmatique démarche de Carnot au Temple.

Il y a quelques années, A. Rufer découvrait aux Staatsarchiv de Vienne quelques bulletins complétant la fameuse série numérotée de 1 à 28 envoyés par d'Antraigues à ses correspondants anglais et espagnols et couvrant la période de septembre 1793 à juin 1794.

Un de ces bulletins porte la date du 6 au 12 juillet 1794. Mais on sait que ces bulletins, à l'origine, n'étaient ni datés, ni numérotés. Seule une analyse interne du texte permet de s'apercevoir qu'en fait, il rassemble des événements d'époque différente que d'Antraigues a mis bout à bout vaillamment, sans bien maîtriser les rapports du calendrier julien et du calendrier révolutionnaire.

Citons par exemple cette phrase de l'espion : « Le 10, il n'y eut pas de comité ». Or il y eut réunion du Comité de Salut Public le 10 juillet ; mais il n'y en eut ni le 10 prairial, ni le 10 messidor. Lorsque l'espion rapporte que : « Le 11 et le 12, on examina les plans pour l'évacuation de la Convention dans le midi », il est bien évident que l'on doit reporter la date de cette séance avant la victoire de Flerus du 26 juin, qui rendit obsolète l'exode en province de l'Assemblée révolutionnaire.

Ceci dit, que penser de cette petite phrase : « **Le 8... Carnot donna des nouvelles du roi et de Madame Royale qu'il avait vus le matin. Le roi se porte bien, sa soeur est maigre et malade.** » Puisqu'il ne dit rien de Madame Élisabeth, il faut situer la visite de Carnot après le 10 mai. Il semble que le départ de sa tante a gravement affecté l'état physique et moral de Madame Royale, qui se retrouve complètement isolée dans sa chambre, terrifiée par le moindre bruit. (elle le racontera plus tard à sa nièce Louise).

Mais le petit roi ? Il est évident qu'il ne s'agit pas là du substitué rachitique que trouvera Barras au matin du 9 thermidor. Aussi surprenant que cela paraisse, c'est toujours Louis XVII qui est au Temple. Il y est d'ailleurs mieux traité depuis quelque temps, d'après la lettre d'un des informateurs d'Antraigues (citée par le Pr. Mathiez) :

17 avril 1794 : « Quelques malveillants qui veulent perdre Robespierre prétendent qu'il a voulu traiter avec les puissances et que, n'ayant pas réussi, il fait traiter mieux que jamais la famille Capet au Temple, afin de s'en servir dans le dernier danger. »
A quelle date Carnot alla-t-il au Temple ? Il est possible que ce soit le 8 prairial - 27 mai - car ce jour là, il n'y eut pas de séance du Comité, ce qui laissait une certaine liberté de mouvements à Carnot. Mais c'est également le cas le 8 juin (20 prairial), jour de la fête de l'Être Suprême. Un membre influent du Comité aurait-il pu prendre le risque de s'absenter ?
Par contre, il y eut séance du C.S.P. le 8 juillet ainsi que les 8 messidor et 8 thermidor. Nous ne pouvons préciser davantage : mais il est vraisemblable que la date se situe entre la mort de Madame Élisabeth et l'enlèvement du petit Capet par Robespierre dans la nuit du 23 au 24 prairial. Carnot soupçonnait-il déjà les intentions de son collègue - et ennemi - du Comité et a-t-il voulu vérifier la présence de Louis XVII au Temple ?

M^{me} Védrine :

La journée du 11 Pluviôse an II.

Que s'est-il passé au Temple dans La journée du 11 Pluviôse an II (30 janvier 1794). Simon est parti depuis une dizaine de jours. Le Dauphin, si c'est lui, est gardé par le Municipaux - et probablement enfermé dans la Salle à Manger vitrée. La veille sont arrivés à la Tour les quatre Municipaux qui seront de garde jusqu'au lendemain soir. Ce sont Baudrois, Berthelui, Aubry et Beauneuse. Sur les quatre Commissaires, trois sont dits nous « suspects » :

Baudrois, nous avons déjà parlé de son curieux parcours, en tout cas sa vie durant, il est mort à 83 ans après 15 ans de bagne, il est surveillé par la Police.

Aubry est un inconnu, il ne figure ni comme membre de la Commune, ni comme sectionnaire, bien qu'il se donne comme « de la section du Finistère » ce qui est faux.

Berthelui ne fait pas partie de la Commune, ce n'est pas non plus un sectionnaire. Comme Aubry, il monta la garde au Temple plusieurs fois. Mais il fut exclu du Conseil en septembre 93 pour être « trop » faible et avoir l'air trop respectueux avec la famille Royale. Néanmoins il fut réintégré pour Dieu seul sait quelle raison, puis qu'il est là le 30 janvier suivant. Un tel homme ne pouvait sûrement pas s'opposer à une tentative d'évasion. Berthelui ne réapparaîtra plus au Temple après le 11 Pluviôse.

Aubry montera la garde le mois suivant (11 Ventôse) avec Baudrois - il ne reviendra plus ; quant à Baudrois il sera arrêté, mis au secret le 9 germinal, 5 jours après l'exécution de d'Herbert. L 4^{ème} Beauneuse fut guillotiné en Thermidor.

Le 11 Pluviôse (30 janvier 1794) la chambre « où l'on entrerait pas », la chambre qui doit servir de cage au dauphin est enfin prête à le recevoir (lui ou le substitué) ; les travaux sont finis de l'avant-veille 28 janvier ; il y en aura encore dans le cour de février, mais vraisemblablement ils pourront s'exécuter de l'extérieur, sans entrer dans la chambre.

- Trois Municipaux suspects.
- La chambre est prête, aménagée de façon à ce que l'on ne puisse voir le Prisonnier de très près.
- Tourelle fermée, abat-jour aux fenêtres, judas pour passer aliments, linge, etc.

C'est ce jour là que la veuve Clouet vient livrer le linge pour les Princesses et Tison. Rien pour Louis-Charles. Elle vint évidemment avec une panière et ressorti de la Tour avec le linge sale des quatre prisonniers dans son panier. La veuve Clouet est une militante Hébertiste, elle connaît Baudrois. Nous verrons qu'il y eut sans doute une collusion entre le Municipal et la Blanchisseuse. En tout cas, elle aussi sa vie durant, elle fut suivi par la Police jusqu'à sa mort sous l'Empire (1809).

III/ Erreurs de Dates

Lorsqu'en mars 1816, M. le comte Decazes, ministre de la Police invita M. le comte d'Anglès, Préfet de Police, à faire des recherches au cimetière Sainte Marguerite pour retrouver la sépulture de Louis XVII, les commissaires Simon et Petit mirent tout en œuvre pour retrouver les témoins de l'époque.

Ce fut avec Beaucoup de zèle et de flair qu'ils découvrirent successivement :

- M. Dusser, commissaire de police d'alors en juin 1795.
- M. Voisin, conducteur de convois de la paroisse Sainte Marguerite.
- M. Bureau, concierge du cimetière.
- M^{me} la veuve Bétrancourt dit Valentin, qui a tenu à déposer au nom de son mari, fossoyeur, décédé en 1803.
- M. Decouflet, bedeau de la paroisse des Quinze-Vingts et ami de Pierre Bétrancourt.

En résumé, parmi ces cinq personnes,

- M. Dusser a déclaré avoir ordonné l'ouverture d'une fosse particulière mais ne se souvient plus de l'endroit où elle a été creusée.
- M. Voisin affirme que dès le matin, il avait fait ouvrir une fosse particulière dans laquelle la bière en bois blanc de Dauphin fut inhumée. Sur une surface de terrain dont les dimensions seraient de 3,25 m et de 3,90 m, le cercueil reposerait mais l'on ne connaît pas l'endroit exact.
- M. Bureau affirme que l'on déposa la cercueil dans une fosse commune et qu'il en fut le témoin et qu'il n'y avait alors aucune fosse particulière.
- La veuve Bétrancourt explique que le soir même ou le lendemain de l'inhumation du petit Capet, son mari avait déterré le cercueil, l'avait changé de place et l'aurait mis prêt de la porte de l'église, côté gauche, à cheval sur le mur de fondation et la terre.
- M. Decouflet confirme très exactement ce que dit M^{me} Bétrancourt.

Pourtant, à la lecture des rapports officiels Decazes-Anglès, l'on note que dans plusieurs rapports, il y a des erreurs de dates d'inhumations.

La première hypothèse qui vient à l'esprit est que depuis 1795, vingt ans ont passé et l'on peut concevoir que l'un des narrateurs peut aisément se tromper de date notamment Voisin qui avait soixante quinze ans à l'époque. Mais ce qui est plus troublant, il n'y a pas que Voisin qui se trompe. L'on dénombre MM. Bureau, Dusser ainsi que Voisin et ceci dans des rapports différents.

A fin que l'on soit bien clair, je vais réécrire les passages des ces rapports où l'erreur existe et où M. Lambeau la souligne en marge : « il faut lire ... au lieu de ... ».

Rapport des commissaires de Police Simon et Petit à son Excellence , le ministre d'État, préfet de Police :

Le concierge du cimetière, le sieur Bureau, qui occupe cette place depuis 28 ans, a affirmé que Voisin était venu dans la matinée du 12 juin 1795, lui demander une bière pour une jeune fille ... (il faut lire le 10 juin)
Il résulte de nos informations consignés dans les procès verbaux ci-joints que, le 24 Prairial an III (12 juin 1795), la dépouille mortelle de S.M. Louis XVII renfermée dans une bière en bois blanc de 4 pieds de longueur, a été apportée du Temple au cimetière Sainte Marguerite ... (il faut lire le 10 juin)

Déclaration de Dusser, faite en 1816, lors des recherches ordonnées par Louis XVIII

Le 24 Prairial de l'an III, je fus requis par le Comité de Sûreté Générale de me transporter à la Tour du Temple pour constater le décès ... (il faut lire le 22 prairial ou 10 juin 1795.)

A Monsieur Philippe Bellanger, secrétaire des Menus plaisirs de S.M. à son hôtel, rue du Fg Poissonnière, N°13 à Paris.

Étienne Voisin , qui a été chargé de la sépulture de la section du Temple et de Popincourt, le 24 prairial an III (12 juin 1795), il faut lire (le 10 juin 1795)

Lettre de M. le Comte d'Anglès , Préfet de Police à M. le comte Decazes, ministre de la Police générale en réponse à sa lettre du 1er mars 1816

Paris le 1^{er} juin 1816, concierge du même cimetière. Depuis 28 ans ; il a affirmé que Voisin lui avait demandé dans la matinée du 12 juin 1795, une bière pour une jeune fille ... (il faut lire le 10 juin 1795)

Réponse du préfet au ministre de la Police à l'occasion des recherches de 1816 :

... que ses dépouilles mortelles ... où elles ont été inhumées vers les huit heures et demi du soir, le 9 juin 1795, en présence des sieurs Lasne et Bigot ... il faut lire le 10 juin 1795)

Conclusion :

L'on peut penser que ces erreurs de dates sont fortuites et peuvent être le fait des commissaires. L'on peut aussi penser que les témoins Bureau, Voisin, Dusser se sont aussi trompés. Curieux, très curieux ...
Une autre hypothèse serait celle où nous aurions eu deux inhumations. Une le 22 prairial ou le 10 juin, et l'autre le 24 prairial ou le 12 juin.. dans un cas, nous aurions eu le cercueil qui aurait été transporté par quatre porteurs à bras et dans l'autre cas, peut-être ce fut un e voiture à cheval qui aurait au transport. Mais me direz-vous, pourquoi ces deux inhumations ?
Dans les *Recherches pour l'inhumation du corps de Louis XVII*, par Peuchet, archiviste, l'on peut noter :
Le 24 prairial de l'an III (12 juin 1795), je fus requis (commissaire Dusser) par le Comité de Sûreté Générale de me transporter à la Tour du Temple pour constater le décès de la jeune et intéressante victime qui venait d'expirer ...
... Dusser commis en outre une erreur de date ; ce n'est pas le 24 qu'il fut appelé pour constater le décès, mais le 22, le lendemain de l'ouverture du corps, et le surlendemain de la mort du prince ; c'est ce qui résulte de l'acte mortuaire qu'on ne saurait arguer de faux.

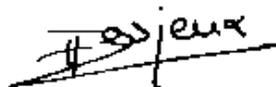
Il y a un vice de rédaction, et la date du 24 ne s'applique qu'à l'inhumation, dont l'inexplicable retard donna naissance dans le temps, à une foule de conjectures et de versions singulières adoptées comme articles de foi par ceux qui supposent une évasion déguisée au moyen d'un enterrement, et ingéniee par la secte des croyants au dauphin vivant.

IV/ l'Iconographie

Les fiches 11 et 12 sont prêtes et vont vous parvenir prochainement..

La séance est levée à 17^h15

le Secrétaire Général



Édouard Desjeux